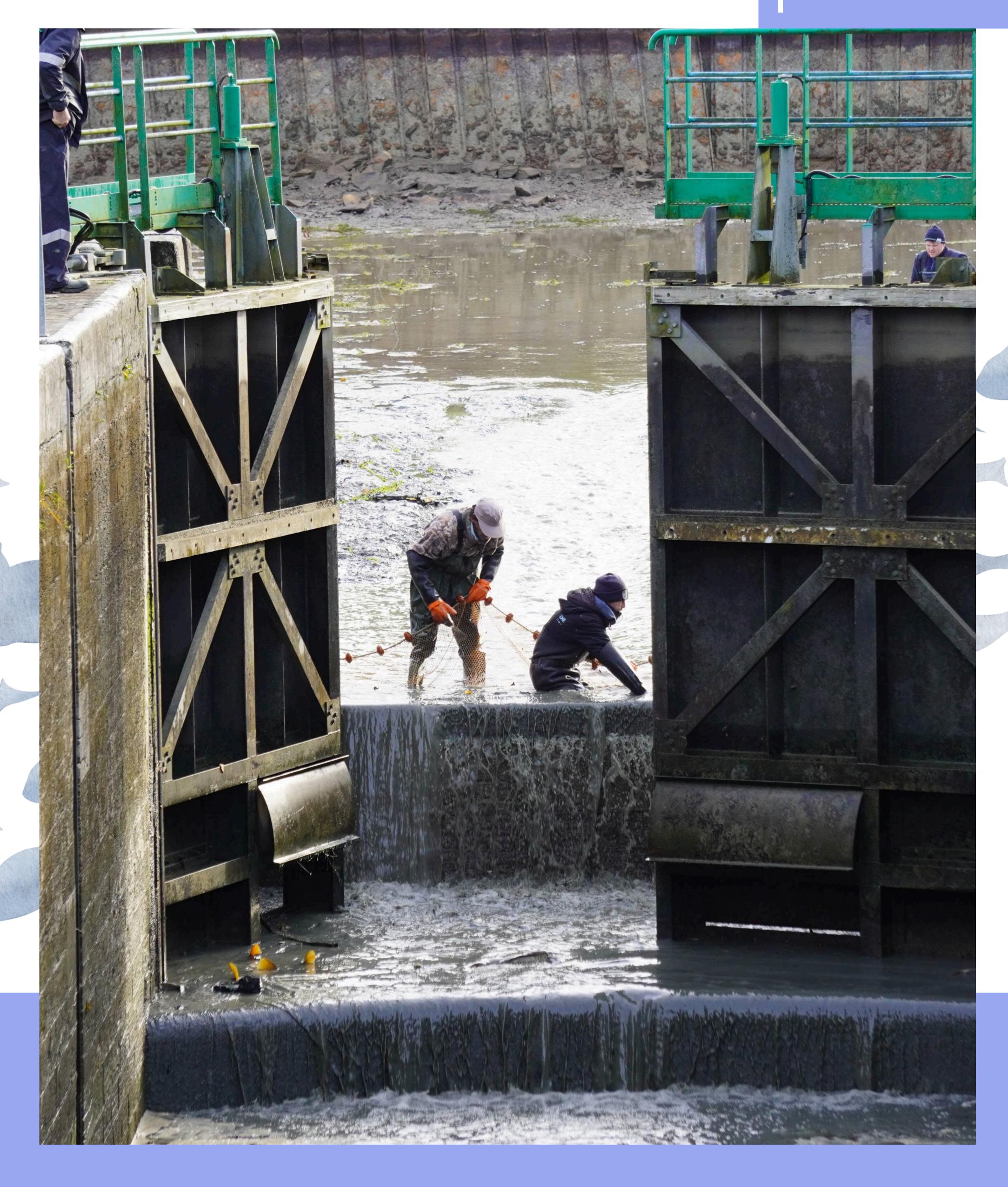
Inf'eau
N°6 pâche





Edito



Chers amis pêcheurs, chères amis pêcheuses,

C'est une grande joie pour moi de vous présenter le premier Inf'eau Pêche de l'année 2025. Grâce au travail très professionnel des agents de la Fédération, cette newsletter vous apportera de nombreuses informations, tant sur le plan régelementaire que sur le plan technique.

Au service de l'intérêt général, vous découvrirez nombre de sujets et missions de la Fédération et de notre réseau du loisir pêche à travers les 42 AAPPMA adhérentes. Le domaine patrimonial de la pêche ne doit pas être délaissé, bien au contraire, nous devons préserver nos ressources, l'eau et les cours d'eau. L'entretien, ainsi que les aménagements de projets spécifiques doivent être développés pour un meilleur accueil des pêcheurs.

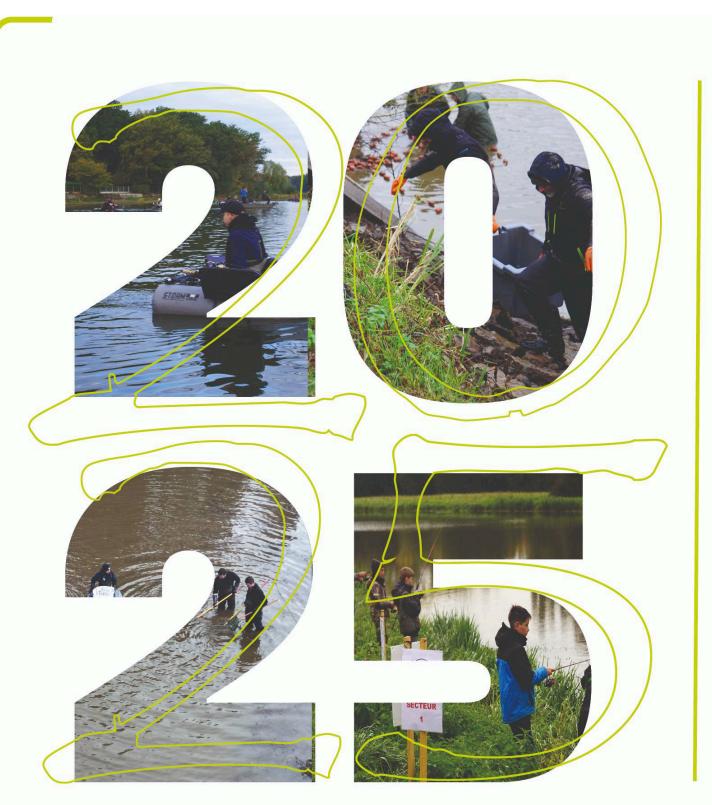
Le respect de la nature, de la biodiversité, ainsi que l'esprit réciprocitaire sont des élements indispensables au maintien et à l'évolution de notre discipline.

Le sujet du cormoran et des espèces exotiques enhavissantes restent des points inquiétants et malheureusement pour l'heure sans réponse.

Il faut espérer que le Ministère de la Transition Ecologique apporte rapidement des réponses à nos inquiétudes bien légitimes.

N'oublier pas d'utiliser le site www.cartedepeche.fr pour acheter votre carte de pêche 2025 et ainsi choisir votre AAPPMA.

Bien halieutiquement, Le Président, Jean-Philippe PANIER.





Le Président, Jean-Philippe PANIER
Les Membres du Conseil d'Administration
Et l'ensemble du Personnel,
De la Fédération de Pêche de la Nièvre
Vous adressent leurs

MEILLEURS VOEUX

Sommaire

Actualités

Engagement dans les AAPPMA

Animation

APN de Nevers

Programme animation 2025

Brigade Verte

Entretiens divers

Halieutisme

Dates d'ouvertures 2025

Evolutions réglementaires

Nouveaux parcours labellisés

Technique

Pêches de sauvetage

Vidanges d'étangs

Décisions CA, Bureau et AG





Actualités



Engagement dans les AAPPMA:

En ce début d'année, les bonnes résolutions sont au goût du jour, pourquoi alors ne pas proposer votre aide à votre AAPPMA.



Pour rappel, tous les membres d'AAPPMA sont bénévoles et ont cruellement besoin de soutien pour réaliser leurs différentes missions : empoissonnements, nettoyage, animations, gestion des parcours, mise en place de projets d'aménagements, évolution de la réglementation, surveillance.

N'hésitez pas à contacter la Fédération pour savoir comment vous engager et aider la pêche associative à évoluer.





ANIMATION PROMOTION EVENEMENTIEL



Atelier Pêche Nature de la Corcille à Nevers :

Les cours de l'école de pêche de la Corcille vont reprendre le mercredi 12 mars au siège de la Fédération de Pêche de la Nièvre, 174 faubourg du grand Mouesse à Nevers. Vous pouvez inscrire vos enfants en amont auprès de Dominique LORY (07 67 20 48 19) ou directement le jour de la reprise des activités en vous rendant directement avec votre enfant au siège de la Fédération. Au programme, règlementation, pêche de la truite, pêche au coup, pêche des carnassiers, anglaise et feeder. Les cours sont gratuits.

Attention !!! Les bénévoles de la Corcille à Nevers tirent la sonnette d'alarme, ils sont de moins en moins nombreux, de plus en plus âgés et ont cruellement besoin d'aide et de sang neuf pour assurer le futur de l'école de pêche.

Les cours ont lieu les mercredis après-midi. Depuis sa création, ce sont des centaines d'enfants qui ont pu bénéficier d'une formation gratuite pour découvrir la pêche.

Il serait dramatique que le seul Atelier Pêche Nature du département périclite faute de bénévoles.

Les réseaux sociaux sont inondés de messages véhiculés par des pêcheurs bien-pensants qui reprochent aux fédérations et aux AAPPMA leurs inactions et/ou leur mauvaise gestion...nous les invitons donc à venir mettre leur pierre à l'édifice ...se plaindre c'est bien...agir c'est mieux.







Animations avec les scolaires et centres sociaux :

La Fédération de Pêche de la Nièvre propose chaque année des animations découverte de la pêche et des milieux aquatiques dans les écoles et centres sociaux de la Nièvre. Si vous souhaitez que vos enfants puissent bénéficier de ces journées à thème, n'hésitez pas à passer le message dans les structures qui les accueillent afin qu'elles nous sollicitent 03 86 61 18 98 ou fede.peche58@gmail.com.







ANIMATION PROMOTION EVENEMENTIEL



Animations:

Pour cette année 2025, notre animateur Romaric Halard (diplômé du BP JEPS pêche de Loisirs) va proposer plusieurs dates d'initiations à différentes techniques de pêche.

Ces journées d'initiations sont proposées à un tarif attractif afin de permettre au plus grand nombre de découvrir les bases de ces techniques.

Au programme:

Pêche au toc:

Découverte des différents montages, matériel à utiliser, gestion de la dérive et approche du poste.

De 13h30 à 16h30 pour un tarif de 10 euros Le mercredi 26 mars et mercredi 2 avril à Guérigny sur la Nièvre.

Pêche au feeder au Carpodrome de la tuilerie à Cercy la tour :

Découverte et choix du matériel, montage, stratégie d'amorçage, esches à utiliser.

De 9h à 12h pour un tarif de 10 euros Le mercredi 21 mai et mercredi 4 juin.

Pêche des carnassiers en bateau :

De 9 à 13h pour un tarif de 80 euros

Les mercredi 11 et 25 juin à Decize (dans l'Aron et sur la Loire). Découverte multi carnassiers, présentation du matériel, des leurres, des différentes animations.

Les mercredi 9 et 16 juillet à l'étang de Vaux. Connaissance du brochet, matériel spécifique pour la pêche du brochet, types de leurres, différentes techniques et animations.







Pour l'ensemble de ces animations, la réservation est obligatoire à la Fédération de Pêche au 03 86 61 18 98.





ANIMATION PROMOTION EVENEMENTIEL



Découverte de la pêche des écrevisses :

Romaric proposera en juillet et août des animations de découverte de la pêche des écrevisses dans le Morvan à proximité des Settons.

Durant cette initiation, notre animateur vous présentera les différentes espèces d'écrevisses, les milieux privilégiés pour les rechercher, ainsi que le matériel et la stratégie à employer pour réussir sa pêche.

Les aspects réglementaires liés à cette pratique seront également abordés. Quelques conseils culinaires finiront de combler les plus gourmands d'entre vous.

Le tarif : 10 euros pour les adultes 5 euros pour les enfants









Pour les animations écrevisses, la réservation obligatoire auprès de l'office de tourisme du lac des Settons tel : 03 45 23 00 00





BRIGADE VERTE







Durant les dernières semaines, les agents de la brigade verte ont participé à différentes missions :

Préparation vidange et entretien des étangs

Entretien du Parcours Donzy et pose de panneaux

Distribution des guides réglementaires 2025 au sein des AAPPMA.

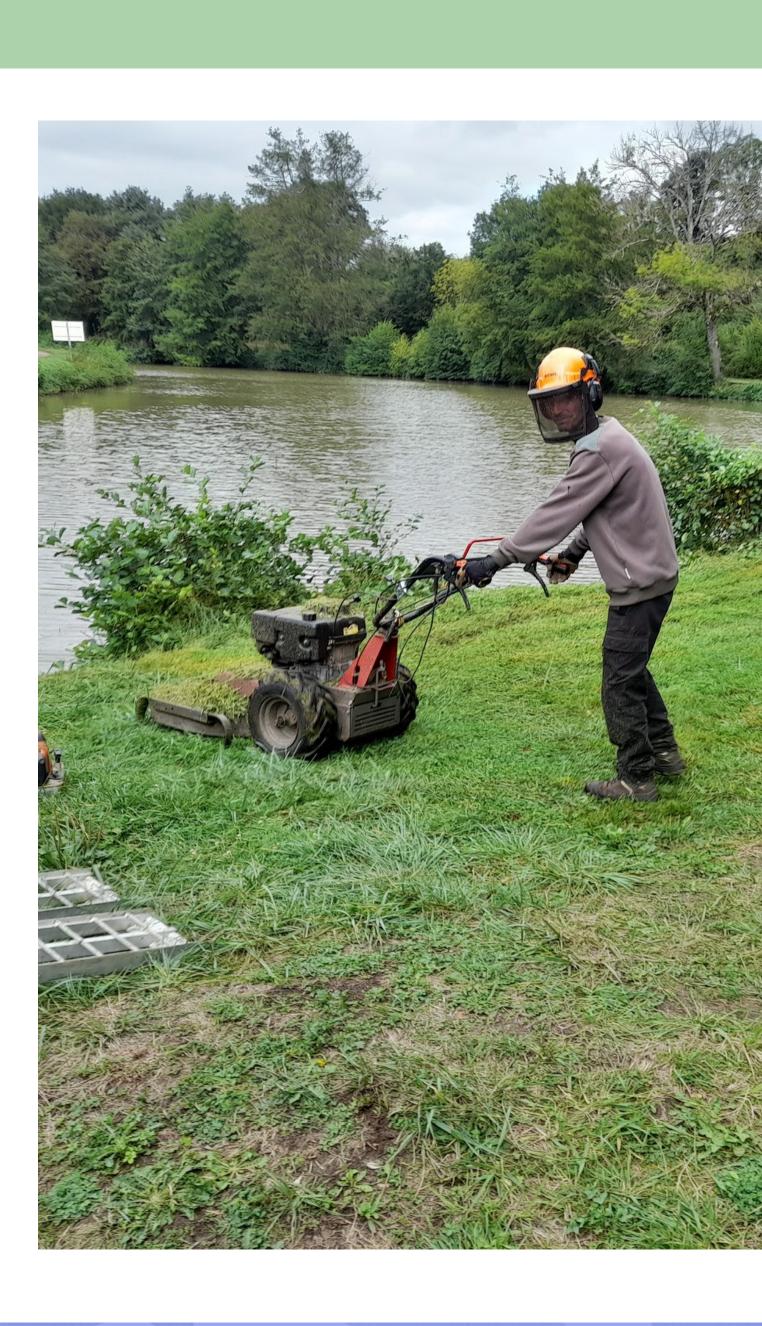
Entretien Carpodrome de la Tuilerie à Cercy la Tour.

Entretien de l'étang d'Imphy en préparation de la vidange.

Alevinage du lac des Settons













Principales dates d'ouverture de la pêche en 2025 :

Etang d'Arthel:

La pêche est fermée en 2025 pour cause de travaux.

Etang de la Perchette :

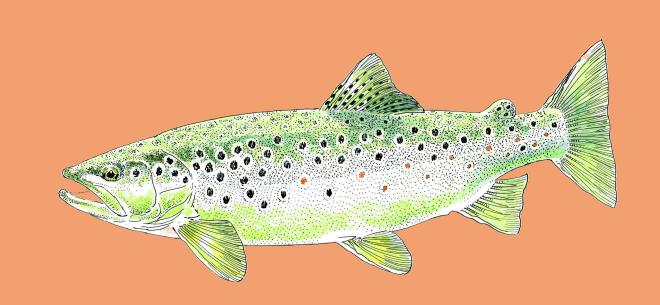
Réouverture de l'ensemble des pêches le 26 avril 2025.

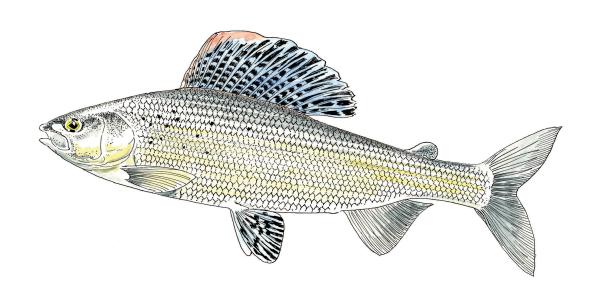
Etang de la Boue :

Réouverture de la pêche le 26 avril 2025.

Attention le black bass est désormais classé en No kill.

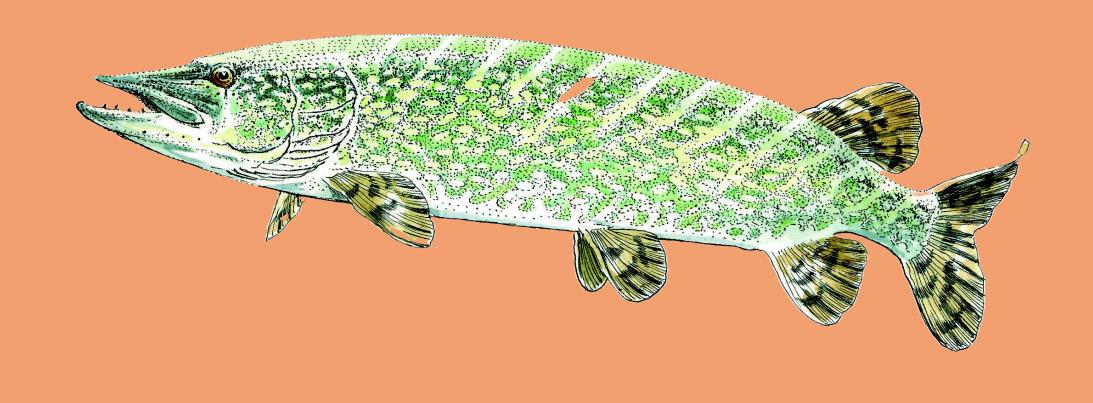
Pêche de la truite : du 8 mars au 21 septembre.





Pêche de l'ombre commun : du 17 mai au 21 septembre.

Pêche du brochet: du 26 avril au 31 décembre.



Comme les années précédentes, la pêche du sandre reste ouverte <u>uniquement</u> sur les lacs de Chaumeçon, Saint-Agnan et Pannecière. L'ensemble des techniques sont autorisées.

Attention, tout brochet capturé doit être remis à l'eau.

Du 26 avril au 23 mai inclus, des réserves de pêche seront mises en place sur la partie amont des lacs du Morvan. La pêche des carnassiers et la pêche en bateau (toutes techniques confondues) seront interdites. Les zones seront balisées par des bouées et des panneaux.

Pour avoir accès à l'ensemble de la réglementation pêche, téléchargez notre guide du pêcheur sur notre site internet www.federationdepêche58.fr ou rendez vous chez votre détaillant d'articles de pêche.







Réglementation: Quoi de neuf en 2025:



Lac des Settons :

La pêche est interdite jusqu'au 25 avril 2025 inclus. L'ouverture générale pour l'ensemble des techniques aura lieu le 26 avril 2025. Attention, suite à l'alevinage récent, le brochet sera en No kill total jusqu'au 24 avril 2026 inclus.

Lac de Pannecière :

Attention, sur la plage de Bonin (Montigny en Morvan) ainsi que sous le camping de Corancy (100m de part et d'autre de la mise à l'eau), la pêche sera interdite depuis la rive en juillet août. L'utilisation de ces deux rampes de mise à l'eau sera également interdite durant cette période.



Pêche de nuit : Suite à de nombreux abus sur les parcours de nuit (véhicules stationnés dans l'enceinte du lac, poubelles laissées sur place, excréments et papier toilette, coupe de bois pour les feux etc...) les maires des communes environnants le lac de Pannecière et l'EPTB ont demandé la fermeture des parcours de nuit durant la période du **1er juillet au 20 août** afin d'empêcher que les secteurs soient envahis par des groupes de personnes peu scrupuleuses ne respectant pas l'environnement et la réglementation du lac. Une fois de plus, les agissements de certains pénalisent la majorité. Malheureusement, il est difficile de défendre nos positions.







Nouveau étang de Cossaye :

Grosse nouveauté cette année pour l'AAPPMA la Brème de Decize.

La gestion piscicole de l'étang CCSN de Cossaye revient à l'AAPPMA la Brème de Decize et à la Fédération de pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Nièvre .

L'étang a été vidangé en décembre et l'empoissonnement a été réalisé en janvier.

Ce plan d'eau sera soumis aux mêmes règles que les eaux de seconde catégorie (quotas de capture et taille de prélèvement). Pour pouvoir y pêcher, il faudra s'acquitter d'une carte de pêche du réseau associatif.

Les cartes de pêche sont disponibles à L'Abri du Pêcheur , au Port de la Jonction, à l'Office du Tourisme de Decize et bientôt au bar - épicerie le 777 de Cossaye.

L'étang étant réciprocitaire, il est ouvert à l'ensemble des pêcheurs, l'AAPPMA souhaite y organiser des pêches à la truite et diverses animations.



Etang du Merle:

La pêche est interdite depuis la digue du Barrage et jusqu'à une distance de 40m en amont (balisage par des bouées).

La pêche est interdite depuis les passerelles en bois situées dans les queues.

Pour rappel, une fenêtre de capture du brochet a été mise en place à l'étang du Merle en 2024. Ainsi, seuls les brochets d'une taille comprise entre 60 et 80 cm peuvent être conservés. Il faut remettre à l'eau ceux d'une taille inférieure à 60 cm et supérieure à 80cm.









Parcours famille à Luthenay:

Ce site, bien en retrait de la route départementale, offre tous les atouts que les pêcheurs recherchent en fréquentant le Canal : calme, berges accessibles, diversité et quantité de poissons ! Le site de la gare de Luthenay-Uxeloup, créé en 2024, permet d'accueillir toute la famille, grâce à ses infrastructures adaptées. Cette gare étant fréquentée par les bateaux de plaisance, le partage et la courtoisie restent de rigueur pour passer un bon moment halieutique.

Point GPS: 47,872855, 3 269110



Parcours de nuit :

L'AAPPMA de Decize a ouvert un nouveau parcours de nuit sur le canal de St Maurice à Gannay soit plus de 15 km de parcours.

L'AAPPMA de Châtillon-en-Bazois a étendu son parcours de nuit sur le canal du Nivernais en incluant la presqu'ile de Coeuillon. Attention, la pêche est uniquement autorisée coté Aron (rive droite) et non coté canal pour ne pas entraver la navigation des bateaux qui sortent et rentrent dans l'écluse.

Parcours passion à Donzy:

Cet aménagement trouve son origine dans le souhait de l'AAPPMA la Truite de Donzy d'offrir un parcours halieutique aménagé, facilement accessible à tous et en toutes saisons.

Le Nohain sur cette portion offre des eaux fraîches toute l'année et un profil diversifié qui voit cohabiter de nombreuses espèces de poissons, allant de la truite au brochet.

Les techniques de pêche peuvent donc être multiples, permettant à un large éventail de pêcheurs de pratiquer leur passion dans les meilleures conditions.

Un lavoir communal très bien entretenu est présent au milieu du parcours, offrant un refuge en cas d'intempéries ou de fortes chaleurs.

GPS: 47,362197, 3,111622







GESTION PISCICOLE TECHNIQUE





Pêche de sauvetage sur les canaux :

Cette année, la Fédération de Pêche de la Nièvre a obtenu la réalisation des pêches de sauvetage sur le canal du Nivernais et le canal latéral à la Loire.

Pour rappel, ces opérations ont lieu lorsque des biefs sont totalement vidangés pour cause de travaux. Il est alors nécessaire de sauver un maximum de poissons. Ces derniers sont déplacés sur les lots à proximité.



Plusieurs opérations ont été réalisées cet hiver sur le canal latéral entre le Crot de Savigny et le Pont Canal du Guetin, ainsi que sur le canal du Nivernais.

Au total, plusieurs tonnes de poissons ont pu être sauvés et l'ensemble des poissons ont été déversés à proximité immédiate sur les lots des AAPPMA concernées.

Les pluies abondantes ont bouleversé le calendrier et certaines ont, au moment où nous écrivons ces lignes, ont du être repoussées à une date ultérieure.

Les espèces les plus représentées sur le canal latéral sont la brème et la carpe. En terme de carnassiers, le black bass est l'espèce dominante, suivi du sandre et du silure. Il est clair que le canal n'est pas un habitat favorable au brochet, puisqu'il est quasi inexistant. Cela prouve également qu'il est facilement capturable puisque c'est le seul carnassier déversé dans les canaux et celui que l'on retrouve le moins.

Pour le canal du Nivernais à l'aval de l'étang de Baye, les espèces les plus représentées sont la carpe et le silure suivi de la brème et du sandre.









GESTION PISCICOLE TECHNIQUE



















Vidanges d'étangs :

Comme chaque année, les agents de la Fédération ont réalisé plusieurs vidanges de plan d'eau. Au programme cette année, les étangs de production de la Fédération, celui de l'AAPPMA de la Corcille, étang Grenetier à la machine, étang d'Imphy, étang de Cossaye.

Une fois de plus, les dégâts occasionnés par les cormorans sont importants et la production est bien en dessous des attentes.











DECISIONS CA ET BUREAU DE LA FEDERATION

Conseil d'adminstration du 02 décembre 2024

- Adoption du CA du 23 septembre 2024 à la majorité
- Situtation des ventes des cartes de pêche 2024 :
 - Globalement une baisse de 9,34% est constatée.
 - certaine AAPPMA sont fortement impactées.
 - baisse également constatée au niveau national.
 - Baisse des cartes jeunes de 11% et des interfédérales de 7%
 - une communication plus offensive sera impulsée avant les fête de noël.
 - Les mauvaises conditions climatiques ont participé à cette baisse.
- Tarification cartes de pêche 2025 en Région Bourgogne Franche Comté :
 - Le souhait de la FNPF est d'unifier sur l'ensemble des Fédérations le tarif de la carte majeure à 86€. La Nièvre est pour l'instant à 85€.
- Réservoire du Chatelet, commune d'Arleuf :
 - Le bilan 2024 du Chatelet est positif.
 - Difficulté d'approvisionnement des truites avec la pisciculture de vermenoux. Pour l'heure la Fédération se fourni avec la pisciculture de Nemours.
 - Actualisation de la convention avec le lycée agricole de Chateau-Chinon.
 - La pisciculture de Vermenoux sera en capacité de fournir les truites pour notre réseau d'AAPPMA à partir de mars 2025 (ouverture de la pêche de la truite).
 - La vidange a eu lieu le 28/11/2024.
 - Il sera demandé à la DDT, la possibilité des tirs de cormorans sur ce plan d'eau.
 - Il faut envisager des travaux sur la digue et les ouvrages. Une étude sera engagée avec les services de la DDT.
 - Vote des tarifs 2025 à l'unanimité :
 - carte à la journée 25€
 - carte 1/2 journée (matin ou après-midi) 15€
 - carte mineure 8€

• Flotte de véhicule de la Fédération :

- Un véhicule a été restitué le 24/10/2024
- Un véhicule de type pick-up a été commandé
- Le contrat du véhicule NISSAN Navara se termine le 13/04/2025, il sera restitué ou racheté avec possibilité de revente.
- Permis de conduire :
 - Pour les besoins du service, deux agents seront amenés à passer le permis poids lourd ou un complément de permis remorque.
- Cyber sécurité, téléphonie et internet :
 - La Fédération doit protéger ses données suivant la régelementation obligatoire avec les mise à jour du RGPD





DECISIONS CA ET BUREAU DE LA FEDERATION

• Vente et achat de parcelle de terrain :

- Une parcelle sur la commune de Fours est en prévision d'aquisition avec l'AAPPMA local.
- Vente d'une parcelle de bois appartenant à la Fédération sur la commune de Guérigny
- Vente d'une parcelle de terrain sur la commune de Champvert

• Les étangs :

- La Fédération et l'AAPPMA locale ont repris la gestion de l'étang de Cossaye
- Il est envisagé d'éventuellment se porter partie civil suite aux incidents à l'étang privé de Fleury, commune de Tintury.

• Traité de fusion :

- La FNPF a fourni un document dénommé "traité de fusion". Ce dernier a été transmis à l'ensemble des AAPPMA.

Alevinages et pêches d'étangs :

- Etang de la Perchette : 36 000 € de poissons déversés principalement en gardons et brochets.
- Lac des Settons : Un alevinage très conséquent a été réalisé, le coût de ce dernier a été intégralement financé par l'Etat dans le cadre de la vidange du Lac. A noter la mise en place d'un no-kill sur l'espèce brochet pour une durée d'un an.
- Très belle pêche à l'étang Neuf, étang de production de la Fédération, avec 6 652 kg de poissons récupérés et répartis sur les lots des AAPPMA.
- Alevinage à l'étang de la Boue en brochets, poissons blancs et black-bass, à noter le NO-KILL sur le black-bass.
- Etang d'Arthel : la mairie n'a pas encore réalisé les travaux, l'empoissonnement est normalement prévu à l'automne 2025.

• Projets 2024 - 2025:

- Les parcours labellisé de Luthenay (Famille) et de Donzy (Passion) sont réalisés. A noter les subventions de la FNPF et de l'EHGO pour l'aménagement de ces parcours.
- Le parcours passion du canal du Nivernais à Verneuil est prévu en 2025.
- Le dossier sur la commune de Sardy (canal) est en attente de l'accord de VNF.
- Divers dossiers sont à l'étude :
 - Un parcours passion sur le canal à Tannay.
 - Un parcours passion sur le canal à Moulins-Engilbert.
 - Création d'une zone de pêche sécurisée et d'un parcours de pêche passion sur le Petit Canal à Nevers.
 - Amélioration de la mise à l'eau dite de "Palaiseau" à l'étang de Vaux, en attente de réalisation.

• Garderie:

- Assermentation départementale de 3 gardes particuliers bénévoles
 - Relais sur Pannecière et les autres lacs.
 - Rappel de la réglementation, communication et formation pour les GPP.
 - Gardes équipés des tenues régelmentaires.
 - □ Prise en charge forfaitaire des frais à hauteur de 1000€/an.
 - Suivi des contrôles via une fiche garderie.
 - Réunion de suivi en cours d'année.







* Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 80€ à 2000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Vous disposez d'un délai de 14 jours pour renoncer à votre crédit. Exemple en 3 fois : pour un achat de 150€, apport de 52,46€ puis 2 mensualités de 50€. Crédit d'une durée de 2 mois au TAEG fixe de 22,08%. Coût du financement : 2,46€ dans la limite de 30€ maximum. Exemple en 4 fois : pour un achat de 400€, apport de 109,84€ puis 3 mensualités de 100€. Crédit sur 3 mois au TAEG fixe de 22,22%. Coût du financement : 9,84€ dans la limite de 60€ maximum. Conditions au 15/10/2024 susceptibles de révisions. Pour plus d'informations rdv sur oney.fr.

Oney Bank - SA au capital de 71 801 205 € - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr







Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Nièvre 03.86.61.18.98 / fede.peche58@gmail.com

Retrouvez nous sur nos réseaux





